

## Partenariat entre la Coopération monégasque et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

**Le 15 février 2017, le Gouvernement Princier a signé un accord avec le HCR qui prévoit la poursuite du partenariat au Maroc par un appui au développement de la nouvelle politique d'asile à la protection et à l'assistance aux réfugiés et un nouveau partenariat avec la Tunisie visant à l'autonomisation et employabilité des réfugiés.**

**En 2017, Monaco apparaît ainsi comme le 4ème bailleur de fonds/per capita du Programme du HCR, elle était le 5ème en 2016.**

### **Engagement juridique de la Principauté en faveur des réfugiés :**

La Principauté de Monaco a ratifié en 1956 la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés. Ce texte prévoit la coopération entre les autorités nationales des Etats contractants et les Nations Unies. La Principauté est par ailleurs devenue partie, le 16 juin 2010, au Protocole de New York du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés.

Depuis 1961, la Principauté alloue une contribution volontaire au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Afin de renforcer ce partenariat, Monaco et le HCR ont signé un Accord-cadre de coopération le 18 juin 2010, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés organisée à Monaco en présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre. Cet accord prévoit un dialogue politique régulier ainsi qu'une coopération opérationnelle dans le cadre de projets et programmes proposés par le HCR.

### **Engagement opérationnel de la Coopération monégasque aux côtés du HCR :**

Le HCR, acteur-clé des opérations d'urgence et de projets de développement en faveur des réfugiés, dispose d'un budget annuel proche du PIB monégasque (6,5 milliards de dollars en 2017), pour soutenir 60 millions de personnes.

L'agence constitue en 2017 le 3ème partenaire onusien de la Coopération monégasque, avec l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme Alimentaire Mondial. Depuis 2007, le Gouvernement Princier a soutenu le HCR dans ses opérations d'urgence et de développement, notamment dans trois zones :

- le Proche-Orient dans le contexte de la crise syrienne : soutien au Plan d'Action Régional du HCR pour les réfugiés syriens, participation à la campagne internationale « *Time to Act* » du HCR,
- le continent africain et les crises dites « oubliées » (Soudan, Soudan du Sud, Egypte).

En 2016, la Coopération monégasque a ainsi répondu à la demande du HCR d'apporter une aide dans le cadre de la crise au Soudan du Sud et en faveur des réfugiés syriens en Egypte.

### **Partenariat entre la Coopération monégasque et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)**

- Le Maroc, terre d'accueil de nombreux réfugiés : le partenariat entre Monaco et le HCR, initié en 2011, soutient les autorités marocaines dans sa nouvelle politique d'asile. Depuis 2011, trois expatriés financés par Monaco (statut Volontaire International de Monaco) se sont succédé auprès du Bureau HCR de Rabat. La deuxième phase du projet (2014-2016) a été signée lors de la Visite de S.A.S. le Prince Souverain au Maroc en mars 2014. La troisième phase (2017-2019) est signée le 14 février 2017. Monaco a investi plus de 1.3M euros sur ce programme au Maroc. A la demande du Bureau HCR Maroc, la Coopération monégasque a également financé une évaluation indépendante de l'un des volets du programme, afin d'évaluer son impact sur l'insertion des réfugiés.
- La Tunisie : un partenariat de trois ans démarre en 2017, s'inspirant des réalisations au Maroc et visant l'insertion socio-professionnelle des réfugiés.

Pour mémoire, dans le cadre de sa stratégie d'aide aux réfugiés, la Coopération monégasque appuie d'autres acteurs venant en aide aux réfugiés : réponse aux appels d'urgence du Bureau des Nations Unies de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), soutien aux programmes d'autres agences onusiennes (Programme Alimentaire Mondial, UNRWA au Liban), appui aux grandes ONG humanitaires.